

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Numéro de fiche-projet et intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique PwDR 2014-2020 : M 7.4			
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le/la Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par la R.W.				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :			Montant :	
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans¹).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Numéro de fiche-projet et intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique				

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Également, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	

¹ A partir de la réception provisoire des travaux pour les projets PWDR 2014 – 2020 relevant de la mesure 7.4

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR. Elle établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	



⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
CLDR mise en place en 2015	2015	Renouvellement en juin 2021	31/05/2021
Date des réunions durant l'année écoulée ⁷	18/01 - Ordre du Jour : <ul style="list-style-type: none"> - Budget participatif (+ vote) - Demande de convention à activer en 2022 (+ vote) - Rapport annuel 2021 et projets 2022 (+ vote) - Divers 	Nombre de présents	CLDR : 15 présents – 5 excusés
	25/04 - Ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> - Budget participatif - lancement : calendrier et participation de la CLDR - Groupe de travail Patrimoine et sentiers : lancement des idées - Subsidés BiodiverCité : recueil des idées de la CLDR - Divers : fiche manquante du book de la CLDR 		CLDR : 12 présents et 5 excusés

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

	<p>12/09 - Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informations sur les projets en cours - Repas pizza offert par la Commune - Comité de sélection – analyse de la recevabilité des dossiers du Budget participatif - Explication des suites 		CLDR : 9 présents et 13 excusés
	17/05 - Soirée d'information à destination des citoyens sur le budget participatif		BP : 18 participants
	9/11 -Eveil au PPPW		GT : 22 participants dont 12 membres CLDR
Réflexion sur l'opération de développement rural			
Propositions de projets à entreprendre			
	Numéro fiche-projet		
	Intitulé du projet		
	Priorité du projet		
	Calendrier d'exécution		

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	Lot 1	Fiche 1.3 : Sécurisation des abords de l'école et de la crèche de Bergilers	504.116,25 €	DR	60% : 300.000 €
				Commune	40% : 204.116,25 €
	Lot 1	Fiche 1.5 : Aménagements d'espaces conviviaux sécurisés aux abords des écoles de Lens-sur-Geer	525.079 €	DR	60% : 300.000 €
				Commune	40% : 225.079 €
Suivi et mis en place des projets lauréats dans le cadre du budget participatif					
Année rapport annuel + 2 ans	Lot 2	Projet 2.8 – Mise en œuvre du réseau de mobilité (souhait des citoyens, réseau déjà réfléchi avec le GAL, projet du programme politique communal)	De 300.000 à 1.000.000 €	*DR	
				*SPW	
	Lot 2	Projet 2.6 Création d'espace pour les jeunes (renforcer le projet développé dans le cadre du Budget participatif)	De 300.000 à 1.000.000 €	*DR	
				* Infraspport	
Année rapport annuel + 3 ans	Lot 2	Projet 2.4 – Aménagement d'espace de convivialité et de la balade le long du Geer	De 300.000 à 1.000.000 €	*DR	
				* Espaces verts	
				*Petit Patrimoine	
	Autre projet évoqué à voir si via d'autres sources de financement que le DR (UREBA, ou autre ?) -Projet 3.12 Amélioration énergétique des bâtiments. Lien avec le développement de projets communaux comme le bâtiment Belfius en logement, ... et le souci communal d'améliorer la performance énergétique des bâtiments publiques.				

*Pour planifier le programme des prochaines années,

- **la CLDR s'est réunie le 17 janvier 2023**, les réflexions de la CLDR font ressortir qu'il serait intéressant de mettre en avant les projets du PCDR qui renforcent les projets qui seront mis en place via le Budget participatif. Voici donc les 3 projets les plus plébiscités par la CLDR :

- Projet 2.4. Aménagement d'espaces de convivialité et de balade le long du Geer
- Projet 2.6 : Création d'un espace de détente et d'activités sportives pour les jeunes
- Projet 2.5. Inventaire et mise en valeur du petit patrimoine

- **Le Collège a ensuite été rencontré (27/01/2023)** pour que le programme puisse aussi être planifié selon les réalités et cohérence avec les autres politiques communales.

Le collège a souligné les limites budgétaires auxquelles les communes doivent faire face et l'importance de mener des projets qui permettent de renforcer des projets existants (dans ce sens, belle réflexion de la CLDR pour renforcer des projets initiés via le budget participatif).